

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 12 septembre 2022

Appel à signature :

Pétition « Ma Santé – Mon Choix ! » pour améliorer l'accès à l'avortement en Suisse

Les personnes concernées par une interruption de grossesse en Suisse, subissent encore trop souvent des discriminations et rencontrent de nombreux obstacles dans leur parcours. SANTÉ SEXUELLE SUISSE (SSCH) se mobilise avec la société civile pour réclamer la suppression de l'avortement(1) du code pénal et améliorer l'accès en Suisse à ce droit fondamental.

Dès aujourd'hui, 12 septembre, nous appelons les organisations et les individus à signer la pétition « Ma santé – Mon choix ! » pour qu'en Suisse :

- L'interruption de grossesse soit supprimée du code pénal et qu'elle soit considérée avant tout comme une question de santé ;
- L'autodétermination des personnes concernées soit garantie afin qu'elles aient le droit de faire leurs propres choix pour leur santé.

Notre objectif est d'atteindre 10'000 signatures jusqu'au 1^{er} octobre 2022, date du 20ème anniversaire de l'entrée en vigueur de l'actuelle réglementation en matière d'avortement (régime du délai). Nous déposerons les signatures au Parlement afin d'appuyer nos revendications et l'initiative parlementaire déposée dans ce sens le 2 juin dernier par la présidente de SSCH, Léonore Porchet ([plus d'informations](#)).

[Pétition « Ma santé – Mon choix ! »]

« La Suisse doit participer au mouvement qui garantit l'accès à l'avortement. En le sortant du code pénal, elle serait du bon côté de l'histoire », explique Léonore Porchet, présidente de SSCH et conseillère nationale des Vert-es Vaud.

« La Suisse a l'un des taux d'interruption de grossesse (IG) le plus bas d'Europe. Cela montre que nous n'avons plus besoin du code pénal pour régler l'avortement, car l'IG est avant tout une question de santé », ajoute Barbara Berger, directrice de SSCH.

Alors que le droit à l'avortement est régulièrement remis en question partout dans le monde, ensemble, faisons entendre notre voix pour réclamer l'amélioration de son accès dans notre pays.

Plus d'informations sur notre campagne [ici](#).

Une pétition lancée en partenariat avec [Campax](#).

[1] Nous utilisons « interruption de grossesse » comme terme technique et « avortement » comme terme de lutte féministe et politique qui exprime les droits des personnes concernées à l'autodétermination et à la santé.

SANTÉ SEXUELLE SUISSE est l'organisation faîtière des centres de conseil, des organisations professionnelles, ainsi que des spécialistes du domaine de la santé sexuelle et reproductive et de l'éducation sexuelle œuvrant

en Suisse. Partenaire de l'Office fédéral de la santé publique pour l'application du Programme national de prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (PNVI), elle s'engage aux plans national et international pour une éducation sexuelle holistique et pour la promotion et le respect des droits sexuels. SANTÉ SEXUELLE SUISSE est membre accrédité de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF).

CONTACT

SANTÉ SEXUELLE SUISSE

Nadia Ben Said

Responsable communication

nadia.bensaid@sante-sexuelle.ch

076 321 48 11

Plus d'informations : www.sante-sexuelle.ch

